

Prévention des Risques Psychosociaux (RPS)

1 JOUR (7h) ▶ PRÉREQUIS : AUCUN ▶ PUBLIC : Elu(e)s du CSE ou de la CSSCT

Objectifs

A l'issue du stage, vous serez capable de :

- ✓ Connaître les différentes terminologies utilisées dans le cadre de prévention des RPS
- ✓ Maîtriser les facteurs de risques de RPS
- ✓ De participer activement à la mise en place d'une démarche de prévention des RPS dans votre entreprise

Méthodes

- ✓ Exposés didactiques
- ✓ Mise en situation
- ✓ Echanges

Modalités d'évaluation

Des exercices concrets servent d'évaluation des acquis tout au long de la formation.

Modalités de suivi

Dans les 3 mois suivant la formation, un point est établi pour mesurer la mise en œuvre des acquis en milieu professionnel et identifier les nouveaux besoins.



Programme

► Identifier les Risques Psycho Sociaux comme risque professionnel

- Les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques
 - Les obligations du CSE
 - Les missions générale (Art. L.2312-9 du code du travail)
 - La procédure liée au droit d'alerte et de retrait
 - Le droit d'alerte en cas d'atteinte au droit des personnes (Art. L.2312-59 du code du travail)
- Les obligations du salarié
 - La mission générale de sécurité (Art. L.4122-1 du code du travail)
 - Le droit d'alerte et de retrait (Art. L.4131-1 du code du travail)

► Définir la notion de RPS et de ses composantes

- La notion de RPS
- Les composantes des RPS
 - Le stress
 - Les violences internes
 - Les violences externes

► Situer l'impact des RPS sur une organisation

- Les conséquences des RPS sur la santé des salariés
- Les conséquences des RPS sur l'entreprise
- Les enjeux généraux de la prévention

► Détecter les facteurs de risques

► Participer activement à la mise en place d'une démarche d'évaluation des RPS dans son entreprise

- Les 3 niveaux de mesures de prévention
- La démarche de prévention : diagnostic, plan d'action

Coût de la formation

Inter : 320 € net/jour/stagiaire

Lieux et dates 2022

Nantes > Jeudi 26 avril

Parking gratuit (sauf Le Mans) - Sites desservis par les transports en commun.
Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact référent handicap : Vincent Leprince - Tél : 02 41 88 73 58 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Agrée Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par Le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

Responsable pédagogique : Vincent Leprince 02 41 88 73 58 - v.leprince@cezampdl.fr / Référente administrative : Valérie Dorléans 02 41 87 36 17 - v.dorleans@cezampdl.fr

Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr